



Temps partiel 80 pourcent

Par **patben**, le 11/07/2018 à 15:31

Bonjour à Tous
Je travaille depuis 20 ans dans un lycée et depuis peu la responsable de service veut bousculer mes horaires de travail :
Je précise que je suis à 80 %
Voici les horaires que l'on souhaite me faire -faire
07 h 30 à 09 h 45
14 h 30 à 16 h 30
17 h 00 à 19 h 30
Je précise que ma volonté d'être à 80 % est motivée par un état de fatigue du à des ennuis de santé (cancer soigné).
Merci de vos réponses
Bien à vous

Par **Lag0**, le 11/07/2018 à 15:47

Bonjour,
[citation]Merci de vos réponses [/citation]
Il ne semble pas y avoir de question...

Par **patben**, le 11/07/2018 à 15:58

Désolé voici ma question :
- A t'elle le droit de me fractionner mon temps de travail de cette manière ?
Je précise que mon poste à plein temps est à 42 h 00

Par **Lag0**, le 11/07/2018 à 16:17

Avez-vous un contrat de droit public ou de droit privé ?

Par **patben**, le **11/07/2018** à **16:24**

Il s'agit d'un poste dans le public (accueil d'un lycée)

Par **morobar**, le **12/07/2018** à **08:38**

Bonjour,
Ce n'est pas la réponse attendue.
Il suffit de lire les premières lignes du contrat pour répondre.
Car les contrats de droit privé sont régis par le code du travail ,mais pas ceux de droit public, qui dépendent des textes de ladite fonction publique.

Par **patben**, le **12/07/2018** à **09:42**

Ok merci mon contrat est donc public